

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 02 Juin 2010

Date de la convocation 21 mai 2010 Heure de la séance 18 heures Lieu de la séance Salle du Parc Communauté de Communes du Clermontais

PRÉSENTS: M. CAZORLA Alain, Président de la séance

ASPIRAN: M.SATGER Jean-Noël, M.GARCIA Alain, M.MONTAGNÉ Thierry, Mme CAER Michèle,

BRIGNAC: M.JURQUET Henri, M.MARTINEZ Christian, M.VEDEL Jean-Louis,

CABRIERES: M.GAIRAUD Francis,

CANET: Mme FABRE Maryse, M.FAVIER Marc, M.SEGURA René, M.BORE Jacques, M.MALBEC Sylvain,

CEYRAS: M.LACROIX Jean-Claude, Mme BARRE Berthe,

CLERMONT L'HERAULT : M.GAROFFE Gilbert, Mme GUERRE Marie-Hélène, M.SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile, M.FABREGUETTES Bernard, M.GALTIER René, M.BARON Bernard, M.MARTINEZ Antoine, M.DIDELET Serge, Mme

MILAN Andrée, M.SERRADJ Ahmed,

FONTES: M.BRUN Olivier, M.BAISSE Robert, Mme MIRET Christiane,

LIEURAN CABRIERES: M.BLANQUER Alain,

MERIFONS: M.OLLIER Pierre,

MOUREZE: M.NAVAS Gabriel, M.VALLAT Yves,

NEBIAN: M.LIEB François, M.DRUART David, M.ESTEVE Bernard,

OCTON: M.COSTE Bernard,

PAULHAN: M.SOTO Bernard, M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M.QUEROL Jean-François, M.LEBREAU Jean-

Jacques, M.BAUDOT Bernard,

PERET: M.BILHAC Christian, M.MONTAGNE Jacques, M.AZAM Joël,

SALASC: M.COSTES Jean,

USCLAS D'HERAULT: M.FOULQUIER-GAZAGNES Bernard, M.RIGAUD Christian,

VALMASCLE: Mlle VALENTINI Martine,

VILLENEUVETTE: M.VIDAL Eric, M.ORMIERES Jean-Louis.

PROCURATIONS:

M.MATHIEU Alain à M.GAIRAUD Francis;

M.REVEL Claude à Mme FABRE Maryse;

Mme FLOUROU Jocelyne à Mme BARRE Berthe ;

M.BARDEAU Francis à M.DRUART David;

M.LUGAGNE Jérôme à M.COSTE Bernard;

Mme FONT Chantal à M.COSTES Jean ;

M.VALENTINI Gérald à MIle VALENTINI Martine.

Objet : ZAC de l'extension du PAVHé - Vente de la parcelle C6a à ma société IMECA PROCESS - Délibération du 28 mai 2008 abrogée.

Monsieur LIEB informe les membres du Conseil Communautaire que celui-ci a, par délibération du 28 Mai 2008 approuvé la vente à la à la SARL FABREGAT de la parcelle C6a sur la ZAC de l'extension du PAVHé d'une surface de 2503 m² pour un prix de 137 665.00 Euros H.T soit 164 647.34 Euros T.T.C.

Il précise que la SARL FABREGAT nous informe souhaiter se désister.

En conséquence, il est proposé au Conseil communautaire d'abroger la délibération du 28 Mai 2008.

Il ajoute que la société IMECA PROCESS nous a fait part de sa volonté d'acquérir cette parcelle pour développer un projet de fabrication de machines pour l'industrie agro-alimentaire.

Il propose au Conseil de délibérer sur la vente de la parcelle C6a, d'une surface de 2503 m² pour un prix de 137 665.00 Euros H.T soit 164 647.34 Euros T.T.C à la société IMECA PROCESS.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire, oui l'exposé de Monsieur LIEB, et après en avoir délibéré.

A L'UNANIMITE

ABROGE la délibération n°2008.05.28.05 du 28 Mai 2008 approuvant la vente à la à la SARL FABREGAT de la parcelle C6a sur la ZAC de l'extension du PAVHé d'une surface de 2503 m² pour un prix de 137 665.00 Euros H.T soit 164 647.34 Euros T.T.C.

APPROUVE la vente à la à la société IMECA PROCESS de la parcelle C6a sur la ZAC de l'extension du PAVHé d'une surface de 2503 m² pour un prix de 137 665.00 Euros H.T soit 164 647.34 Euros T.T.C.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme.

Le Président de la Communauté de Communes du Clermontais,

Alain CAZORLA.

Reçu au contrôle de légalité le : 14 juin 2010